



J'ai peur que mon assurance maison s'est trompé

Par **chris1964**, le **14/08/2009** à **12:47**

Bonjour,

En Janvier 05, j'ai été diagnostiqué avec La Malade de PARKINSON. Je me suis retrouvé en arrêt maladie et j'ai eu droit à une reprise à mi temps thérapeutique de 9 mois et ensuite le Médecin Conseil de La C.P.A.M m'a mis en invalidité catégorie 1 et je me suis retrouvé avec une pension à la hauteur de 30% de mon salaire et j'ai fais aménager mon horaire afin de compléter la manque de salaire.

En Août 08 suite à des complications j'ai été mis en catégorie 2 par la C.P.A.M et je recevais une pension de 50% de mon salaire avec aussi la possibilité de faire une dizaine d'heures par semaine afin d'arriver à mon salaire quasi-total, je n'avais fais aucun démarche jusque là aux assurances estimant pouvoir continuer une activité salarial. A partir d'Août 08, j'ai été mis au courant que je n'avais plus le droit aux indemnités journalières en cas d'arrêt de travail lié à ma maladie. l'hôpital de LILLE m'a parlé d'une opération et elle fut programmée pour le mois de Mars 09.

Entre Aout 08 et la fin de l'année 08, j'ai du m'arrêter à deux ou 3 reprises mais vu que je n'avais pas droit aux indemnités - je me suis arrangé avec ma société afin d'utiliser mes congés payes pour éviter une perte de salaire donc le Medecin traitant me faisait des certificats que je n'envoyais pas à la C.P.A.M et qui étaient simplement administratif pour justifier mon absence dans ma société (avec leur accord).

En fin d'année 08, je n'étais plus capable d'assumer mes fonctions et j'ai eu une première visite le 30 janvier 09 avec le Médecin de Travail. Le 15 Fév 09, j'ai été licencié pour inaptitude permanent de travail.

J'avais fait une demande anticipée d'intervention auprès de mon assurance maison en Decembre 08 et après des mois d'envois de courriers, j'ai reçu une somme de 8024€ couvrant la période de 1 Mai 08 au 31 Août 09.

Je ne comprends pas les dates des paiements car ma demande officielle date du mois de

Décembre 08 (j'ai été en arrêt de maladie depuis fin 08 et je n'avais jamais repris le travail) et avec les 3 mois de carence, je m'attendais à être pris en charge à partir d'Avril 09

En plus, jusqu'à la fin de l'année 08, je n'ai pas subi de perte de salaire du fait que même en invalidité cat 2, j'ai eu droit à travailler quelques heures par semaine pour compléter mon salaire

Je suis très inquiet car je crois avoir trop perçu La seule erreur possible de ma part est que j'ai eu une prime de licenciement de 3000e en Mars 09 et je ne sais plus si l'assurance a été prévenu mais ceci n'explique pas le problème des dates.

Peuvent-ils réclamer ce trop perçu si il y a erreur et suis-je en tort légalement?

Je leur avais pourtant tout expliquer dans des courriers de ma situation

Merci de votre aide